



Pont St Antoine – 22480 LANRIVAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 14 heures 00, les membres du Comité du Syndicat Mixte KERNE-UHEL, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Lanrivain, sous la Présidence de Monsieur Guillaume ROBIC.

Présents : Rémy GUILLOU, Jean-Yves ROLLAND, Marc VIDCOQ, Patrick HAMON, Jean-Pierre JAGLIN, Annie BENION, Yann BOUTIER, Georges GALLARDON, Alain KERBIRIOU, Jocelyne KERFERS, Bernadette LE BOEDEC, Guy LE FOLL, Sandra LE NOUVEL, Guy LE YOUDEC, Geneviève PINTO, Bruno RAOULT, Guillaume ROBIC, Robert MOISAN, François HINDRE, Guy QUERE, Florence LE SAINT, Michel LE CALVEZ, Alain BURLOT, Gervais LEMOINE, Claude BERNARD, Xavier CERTAIN, Michel HUBY, Pierre TANGUY, Christiane MOREL

Excusés : Hervé OLLIVIER, Daniel TREND, Jacques LAMBERT, Jacques LE POTIER, Alain CUPCIC, Emile DOHOLLOU, Daniel REAU, Jacques TROEL, Gilles THOMAS, Henri FLAGEUL, Gérard MATHECADE, Mireille JEGO, Gildas LE FRESNE, Julien VIDELO, Joseph PERROT, Jean-Pierre LE GOUX, Jean-Baptiste LE VERRE, Olivier ALAIN, Raymond GELEOC, Cécile NICOLAS, Pierre-Yves LE BORGNE, Christelle URVOIX, Marianne LORETTE, Xavier ROBIC, Jean JOURDEN

Date d'envoi des convocations : 20 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 29

Secrétaire de séance : Bruno Raoult

Réhabilitation du réservoir de Kergoff

Le Président indique qu'il y a nécessité de réhabiliter le réservoir de Kergoff à Merléac d'une surface de 2500 m².

Travaux à réaliser : renouvellement des conduites intérieures, échelle à changer, travaux de résine

Calendrier :

- diagnostic amiante avant travaux : 2eme semestre 2024
- diagnostic génie civil : 2eme semestre 2024
- lancement consultation : décembre 2024
- travaux de réhabilitation : printemps 2025

Le Président sollicite l'accord des membres pour l'autoriser à lancer les diagnostics et la consultation pour les travaux, à signer toute pièce nécessaire à l'application de cette décision, à signer les devis et à régler les dépenses afférentes.

Le Comité Syndical,

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

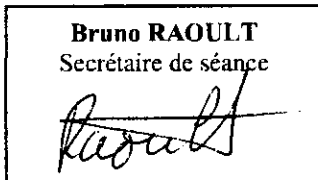
Après vote à l'unanimité,

Autorise le Président à :

- Lancer les diagnostics et le dossier de consultation courant 2024.
- Signer toute pièce nécessaire à l'application de cette décision
- Signer les devis et régler les dépenses afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

Guillaume ROBIC



Signé par : Guillaume ROBIC
Date : 02/07/2024
Qualité : PRESIDENT